

---

## **POUR UNE ÉPARGNE RETRAITE PLUS ATTRACTIVE AU SERVICE DE LA RELANCE**

### **Synthèse**

L'épargne retraite reste encore aujourd'hui peu développée en France. Un paradoxe dans un contexte où le taux d'épargne et le stock d'actifs financiers et monétaires des Français sont, eux, particulièrement élevés.

Fin 2020, l'épargne retraite représentait 269 milliards d'euros d'encours<sup>1</sup> pour un peu plus de 13 millions de souscripteurs<sup>2</sup>, contre 1 800 milliards d'euros pour l'assurance vie et 430 milliards d'euros pour les livrets A, et pour les livrets de développement durable et solidaire (LDDS). Sur la période janvier 2020 - juin 2021, l'épargne réglementée et les dépôts à vue ont enregistré 191 milliards d'euros de flux de placements<sup>3</sup>. En effet, pendant la pandémie, les Français ont privilégié une épargne liquide de précaution.

Les assureurs proposent donc de **renforcer le rôle du plan d'épargne retraite (PER)**, aussi bien comme **outil de complément de retraite** que comme **vecteur essentiel du financement de l'économie productive dont la France aura durablement besoin**.

### **Analyse**

La loi « PACTE » du 22 mai 2019, relative à la croissance et la transformation des entreprises, a réformé l'épargne retraite en **harmonisant et simplifiant les produits**. Cette réforme visait à accroître l'attractivité de l'épargne retraite tout en orientant les flux d'épargne vers l'économie productive.

La loi a institué un nouveau produit d'épargne retraite, **le plan d'épargne retraite (PER)**, qui s'est avéré, depuis sa création, un **succès**.

Après deux années de commercialisation, le marché des PER continue à progresser. La collecte nette des PER s'élève à 391 millions d'euros sur le mois de septembre, après 305 millions d'euros en août et 288 millions d'euros en juillet. Depuis le début de l'année 2021, elle s'élève à 3,0 milliards d'euros. En parallèle, 7,1 milliards d'euros d'encours sur d'anciens plans d'assurance retraite (Perp, Madelin...) ont été transformés en PER.

Au 30 septembre 2021, le nombre d'assurés par un PER dépasse le seuil des 2 millions de personnes. Les encours s'élèvent à 24,3 milliards d'euros, dont 46 % correspondent à des unités de compte.

Le PER participe ainsi au **financement de l'économie productive**, dans le contexte de la reprise et de la relance, mais également dans une **perspective structurelle de plus long terme**. Ainsi, **70% des versements sur un PER sont investis dans les entreprises**, dont **29% en actions, 37% en obligations et 4% en immobilier**.

---

<sup>1</sup> CP relatif aux Plans d'épargne retraite du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance du 7 juin 2021.

<sup>2</sup> Donnée à fin 2019. Source : Drees, Les retraités et les retraitées – Édition 2021.

<sup>3</sup> Source : Banque de France, Épargne et Patrimoine financiers des ménages • T1 2021, Stat Info - 18 août 2021.

## **Proposition des assureurs**

Commercialisé en octobre 2019, le PER a **rencontré son public** et est devenu un produit de retraite ayant une place de choix pour les Français. A cela s'ajoute le fait que le PER **contribue fortement à financer l'économie productive de notre pays**.

Ainsi, pour accroître le potentiel de croissance et stimuler l'économie française dans cette phase de relance, **faire de la retraite un investissement de long terme pour soutenir la reprise économique des entreprises est une solution à privilégier et à encourager**.

C'est dans cette perspective, et à plus long terme, que les assureurs proposent de **porter le plafond de versements déductibles sur le PER de 10 à 20 %** des revenus professionnels.